

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex

Affaire n°2026M101
**Travaux de restauration de la ferme des Aurèdes – Commune de Cannet-des-
Maures (83)**

La consultation comporte 8 lots

**Lot1 : TERRASSEMENT GROS ŒUVRE
Lot 2 : CHARPENTE COUVERTURE
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 4 : SERRURERIE
Lot 5 : CLOISONS DOUBLAGES PEINTURE
Lot 6 : MENUISERIES BOIS
Lot 7 : CVC PLOMBERIE
Lot 8 : CFO CFA SSI**

Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique

**Date et heure limites de remise des candidatures et offres :
10 novembre 2026 à 12h00 (heure de Paris)**

Maitrise d'œuvre :

Groupement :

Co-traitant 1 Mandataire : SAS LA FAMILLE
50 avenue des CAILLOLS
13 012 MARSEILLE
06 41 24 25 06
wesh@lafamille.archi
SIRET : 977 620 681 00014

Co-traitant 2 : SARL Atelier Delalande Tabourin
45 rue Alexandre DUMAS
75120 PARIS
06 74 66 64 57
st@atelierdelalandetabourin.com
SIRET : 824 161 418 00010

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur.....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché.....	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Techniques particulières d'achat.....	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-2- Délai d'exécution	4
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire.....	4
3-5-Délai de validité des propositions.....	4
3-6-Variantes.....	5
3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site.....	5
Article 4 - Dossier de consultation.....	5
4-1-Contenu du dossier de consultation.....	5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	5
4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires.....	6
4-3-1- <i>Modification du dossier de consultation</i>	6
4-3-2- <i>Renseignements techniques complémentaires</i>	6
4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché.....	6
Article 5 – Conditions de remise des plis.....	6
5-1-Présentation des candidatures	7
5-2-Contenu de l'offre	7
5-3-Langue de rédaction des propositions.....	10
5-4-Unité monétaire	10
5-5-Négociation.....	11
Article 6 - Jugement des propositions.....	11
6-1- Critères d'examen des candidatures	11
6-2- Critères de jugement des offres.....	11
Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours.....	14
7-1- Renseignements administratifs.....	14
7-2- Voies de recours.....	14

Article 1 - Acheteur

L'acheteur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CDL)
Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex
Téléphone : 05 46 84 72 50
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Maitrise d'oeuvre *référence interne CDL 2026MSU1 et MSU 2 2025M74:*

Co-traitant 1 Mandataire : SAS LA FAMILLE
50 avenue des CAILLOLS
13 012 MARSEILLE
06 41 24 25 06
wesh@lafamille.archi
SIRET : 977 620 681 00014

Co-traitant 2 : SARL Atelier Delalande Tabourin
45 rue Alexandre DUMAS
75120 PARIS
06 74 66 64 57
st@atelierdelalandetabourin.com
SIRET : 824 161 418 00010

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Travaux de restauration de la ferme des Aurèdes – Commune de Cannet-des-Maures (83)

Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 du 31/12/1993).

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Lot 1 : TERRASSEMENT GROS ŒUVRE : 45112500 travaux de terrassements
Lot 2 : CHARPENTE COUVERTURE : 45261000 : travaux de charpente et de couverture
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES : 45421000 : travaux de menuiserie
Lot 4 : SERRURERIE 45421000 : travaux de menuiserie
Lot 5 : CLOISONS DOUBLAGES PEINTURE 45442100 : travaux de peinture 45421141 : travaux de pose de cloisons
Lot 6 : MENUISERIES BOIS 45421000 : travaux de menuiserie
Lot 7 : CVC PLOMBERIE 45330000 : travaux de plomberie, chauffage
Lot 8 : CFO CFA SSI 45310000 : travaux d'équipements électriques

2-2-Procédure de passation

Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique et des articles L2123.1, R2123.1 et suivants

2-3-Techniques particulières d'achat

Sans objet, marché ordinaire

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Lot 1 : TERRASSEMENT GROS ŒUVRE
Lot 2 : CHARPENTE COUVERTURE

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 4 : SERRURERIE
Lot 5 : CLOISONS DOUBLAGES PEINTURE
Lot 6 : MENUISERIES BOIS
Lot 7 : CVC PLOMBERIE
Lot 8 : CFO CFA SSI

3-1-2-Tranches optionnelles

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-2- Délai d'exécution

Chaque lot prend effet à sa notification et se termine à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage de chaque lot. Se référer au planning détaillé des travaux joint en annexe.

Pour le lot n°1 : Délai d'exécution : 19 semaines puis 2 semaines soit 21 semaines et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°2 : Délai d'exécution : 9 semaines puis 2 semaines soit 11 semaines de nettoyage-repli sur une période de 46 semaines au total et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°3 : Délai d'exécution : 13 semaines et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°4 : Délai d'exécution : 16 semaines et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°5 : Délai d'exécution : 21 semaines et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°6 : Délai d'exécution : 20 semaines et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°7 : Délai d'exécution : 31 semaines puis 13 semaines soit 44 semaines sur une période de 50 semaines au total et une période de préparation de 4 semaines.

Pour le lot n°8 : Délai d'exécution : 32 semaines puis 14 semaines soit 46 semaines sur une période de 50 semaines au total et une période de préparation de 4 semaines.

C'est un délai d'exécution maximum fixé par le maître d'ouvrage.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours.

Le marché sera en partie financé sur fonds propres et par la Région, la Fondation du Patrimoine, du mécénat et la commune.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article R2142.21 du code précité.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre initiale ou en cas de négociation à compter de la date de réception de l'offres négociée.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2- Variantes imposées par l'acheteur (Prestations supplémentaires)

Lot 1 : PSE : 1-2-17 : Restauration de la stèle historique à l'entrée de la ferme

Lot 2 : PSE : 2.0.5 : Remplacement des gouttières et descentes d'eaux pluviales

La réponse aux variantes précitées est obligatoire. Le Conservatoire se réserve la possibilité de retenir ou non ces variantes au terme de l'analyse des offres.

3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site

La visite des lieux est **obligatoire** avant la remise d'une offre.

Afin de répondre au mieux à la prestation, les candidats prendront contact avec le représentant de l'acheteur afin de fixer un rendez-vous pour effectuer la visite obligatoire de site préalable à toute remise d'offre. La prise de rendez-vous s'effectuera auprès de :

Richard BARETY : r.barety@conservatoire-du-littoral.fr

A l'issue de la visite, les candidats feront signer l'attestation de visite jointe au dossier de consultation par le représentant de l'acheteur se trouvant sur place, qu'ils contresigneront ensuite. Cette attestation devra **impérativement** être fournie à l'appui de l'offre.

En l'absence de l'attestation de visite, l'offre sera rejetée.

L'entrepreneur devra avoir parfaitement apprécié toutes les contraintes environnementales liées au chantier ainsi que toutes les servitudes propres aux accès de chantier, aux servitudes d'implantation, d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux. Aucune modification de son forfait ne pourra lui être accordée pour une mauvaise appréciation de sa part.

Dans le cas où, à travers les documents établis par les concepteurs, certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de la consultation et effectuer une mise au point chiffrée sur un document annexe, remis avec sa proposition.

L'ensemble des documents relatifs aux déclarations de travaux sera remis au titulaire par le représentant de la maîtrise d'ouvrage, avant le commencement des travaux si besoin.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC) commun à tous les lots,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot et des prescriptions communes et ses annexes et pièces graphiques,
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque lot,
- l'attestation de visite
- les annexes

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

4-3-1-Modification du dossier de consultation

Des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard quatre jours** avant la date limite de remise des offres. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

4-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir **au plus tard 8 jours** avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE sauf impossibilité technique.

Article 5 – Conditions de remise des plis

➤ Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur exige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. **Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD..),** à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral – Délégation PACA
Bastide Beaumanoir
3 rue Marcel Arnaud
13100 Aix-en-Provence

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme PLACE une adresse de courriel valide et fonctionnelle durant toute la procédure de consultation. Le Conservatoire ne pourra être tenu pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non réception des courriels de la plateforme PLACE (blocage, spam etc.).

Recommandations

Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé.

Aucune autre forme d'envoi ne sera acceptée.

5-1-Présentation des candidatures

le candidat peut répondre par tout autre moyen y compris via le formulaire DUME

Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (**DC1** disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration du candidat (**DC2** disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration du candidat sous-traitant (**DC4** disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années (certificats de capacité ou équivalent)
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (R2143.12 code de la commande publique).

Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

5-2-Contenu de l'offre

- La **DPGF dûment complétée du ou des lots**
- Une **note méthodologique pour le ou les lots** répondant aux sous-critères suivants :

Lot 1 : TERRASSEMENT GROS ŒUVRE	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment l'organisation de la gestion de chantier en site isolé: méthodologie de livraison des matériaux, le nettoyage et gestion de la base-vie. La méthodologie pour la sécurisation de la ruine et les renforcements structurels de la bastide., ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien de valeur patrimoniale (patrimonialité des édifices, du site classé au titre des paysages, de la complexité des interventions en termes notamment de dépose et de consolidation, et des problématiques de sécurité vis à-vis de la stabilité des ouvrages) c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect d'un chantier à faibles nuisances d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre - planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée)
Lot 2 : CHARPENTE COUVERTURE	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif

	chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien (patrimonialité des édifices, complexité des interventions en termes notamment d'accès et de conservation des ouvrages existants) c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect d'un chantier à faibles nuisances d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée)
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: la méthodologie de restauration et renforcement des ouvrages existants en bois, la méthodologie de création des menuiseries bois sur les modèles anciens, les précautions prises en termes de protection contre la corrosion, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien à valeur c. Protection de l'environnement et prise en compte du site occupé (Réserve naturelle, site Natura 2000), chantier à faibles nuisances d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en oeuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation et d'un phasage opérationnel sera valorisée)
Lot 4 : SERRURERIE	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les méthodes d'accès dans le bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien sont demandées ainsi que des références détaillées sur des aménagements similaires en termes de serrurerie, ferronnerie et signalétique (patrimonialité des édifices, du site classé au titre des paysages, de la complexité des interventions en termes de réalisation de structures au sein d'un édifice existant c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en oeuvre - planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée)
Lot 5 : CLOISONS DOUBLAGES PEINTURE	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les méthodes d'accès dans le bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien sont demandées ainsi que des références détaillées sur des aménagements similaires (patrimonialité des édifices, , de la complexité des interventions en termes de réalisation au sein d'un édifice existant)

	c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances
Lot 6 : MENUISERIES BOIS	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: la méthodologie de restauration et renforcement des ouvrages existants en bois, la méthodologie de création des menuiseries bois sur les modèles anciens, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien à valeur patrimoniale particulièrement concernant les menuiseries (patrimonialité des édifices, et restauration d'ouvrages anciens) c. Protection de l'environnement et prise en compte du site occupé (Réserve naturelle, site Natura 2000), chantier à faibles nuisances d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation et d'un phasage opérationnel sera valorisée)
Lot 7 : CVC PLOMBERIE	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment : l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les méthodes d'accès dans le bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences b. Une attention particulière sera portée aux références réalisées sur du bâti ancien et patrimonial, ainsi qu'aux opérations présentant des enjeux et un degré de complexité similaires au présent projet : intervention sur un édifice existant, préservation et valorisation de ses qualités patrimoniales, et maîtrise des contraintes techniques et constructives propres à l'existant. Seront également appréciées les références démontrant une expérience en matière de conception bioclimatique et de dispositifs environnementaux innovants, notamment le recours à la ventilation naturelle, aux stratégies passives et, plus largement, à des procédés permettant d'améliorer le confort et les performances environnementales tout en respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales de l'édifice c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances
Lot 8 : CFO CFA SSI	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, les méthodes d'accès dans le bâti, les spécificités du projet et des matériels et produits préconisés, les précautions prises en termes de protection contre la corrosion... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : b. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances c. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée):

Le candidat doit indiquer (décret 2020-1817 du 29 décembre 2020 : **informations obligatoires en respect de l'article D541-45-1 du code de l'environnement**) :

- une estimation de la quantité totale de déchets produits par l'entreprise pendant le chantier ;
- les modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés durant le chantier, c'est-à-dire l'effort de tri sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte

séparée est prévue [et le cas échéant, le broyage des déchets sur le chantier ou autres dispositions techniques, uniquement dans le cadre de travaux de jardinage] ;

- le ou les points de collecte où l'entreprise prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation ;
- une estimation des coûts associés aux modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets.

– RIB faisant apparaître IBAN et BIC

– L'attestation de visite

- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :

- Les capacités professionnelles et techniques du sous-traitant (DC2),
- RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).

Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

En cas de dépôt de variante les mêmes pièces que celles précitées

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.

Nota : l'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander de préciser la teneur de leur offre aux soumissionnaires

A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement sera transmis au candidat retenu pour signature.

Conformément à l'article R.2181-7 du code de la commande publique, si, après le choix de l'attributaire et avant la notification prévue par l'article R. 2181-1, celui-ci se trouve, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, dans l'impossibilité d'exécuter le marché, l'acheteur peut solliciter le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite auprès des autres soumissionnaires dans l'ordre du classement des offres.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Négociation

Conformément à l'article R2123.5 du code de la commande publique, une phase de négociation est prévue. Les modalités seront les suivantes :

Une phase de négociation sera menée avec le(s) soumissionnaire(s) ayant présenté les 3 offres les mieux classées au vu des critères de jugement des offres.

Les offres non admises aux négociations sont éliminées. Il est bien précisé qu'un rapport d'analyse des offres avant négociation a été réalisé avec un classement de toutes les offres en appliquant les critères de jugement des offres.

Les offres inappropriées seront éliminées et non négociables, conformément à l'article R2152.1 du code de la commande publique.

Les négociations se feront par échange électronique (mail) et si besoin par une rencontre avec chacun des candidats admis aux négociations.

Les discussions pourront porter sur les aspects techniques, financiers ou méthodologiques.

A l'issue des négociations, les offres finales seront analysées sur la base des critères initiaux de sélection.

Le résultat des négociations sera formalisé à l'acte d'engagement (ATTR11) signé avec le candidat retenu avant la notification du marché.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes.

6-1- Critères d'examen des candidatures

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles, techniques (expériences, compétences, moyens) et financières des candidats au vu des pièces de candidatures remises.

6-2- Critères de jugement des offres

Lot 1 : TERRASSEMENT GROS ŒUVRE 1. Prix des prestations (pondération 40%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 60%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment l'organisation de la gestion de chantier en site isolé: méthodologie de livraison des matériaux, le nettoyage et gestion de la base-vie. La méthodologie pour la sécurisation de la ruine et les renforcements structurels de la bastide., ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : 60% b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien de valeur patrimoniale (patrimonialité des édifices, du site classé au titre des paysages, de la complexité des interventions en termes notamment de dépose et de consolidation, et des problématiques de sécurité vis à-vis de la stabilité des ouvrages): 10% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect d'un chantier à faibles nuisances: 10% d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre - planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée): 20%
Lot 2 : CHARPENTE COUVERTURE 1. Prix des prestations (pondération 55%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences: 60% b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien (patrimonialité des édifices, complexité des interventions en termes notamment d'accès et de conservation des ouvrages

ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 45%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	existants). 10% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect d'un chantier à faibles nuisances: 20% d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée): 10%
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES 1. Prix des prestations (pondération 45%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 55%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: la méthodologie de restauration et renforcement des ouvrages existants en bois, la méthodologie de création des menuiseries bois sur les modèles anciens, les précautions prises en termes de protection contre la corrosion, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : 40% b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien à valeur : 20% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site occupé (Réserve naturelle, site Natura 2000), chantier à faibles nuisances: 20% d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en oeuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation et d'un phasage opérationnel sera valorisée): 20%
Lot 4 : SERRURERIE 1. Prix des prestations (pondération 40%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 60%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les méthodes d'accès dans le bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences: 60% b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien sont demandées ainsi que des références détaillées sur des aménagements similaires en termes de serrurerie, ferronnerie et signalétique (patrimoine des édifices, du site classé au titre des paysages, de la complexité des interventions en termes de réalisation de structures au sein d'un édifice existant 10% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances: 10% d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en oeuvre - planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée): 20%
Lot 5 : CLOISONS DOUBLAGES PEINTURE 1. Prix des prestations (pondération 55%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 45%) appréciée sur la base de la note méthodologique	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les méthodes d'accès dans le bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences: 70% b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien sont demandées ainsi que des références détaillées sur des aménagements similaires (patrimoine des édifices, de la complexité des interventions en termes de réalisation au sein d'un édifice existant) 20% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances: 10%

et selon les sous critères ci-contre :	
Lot 6 : MENUISERIES BOIS 1. Prix des prestations (pondération 40%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 60%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: la méthodologie de restauration et renforcement des ouvrages existants en bois, la méthodologie de création des menuiseries bois sur les modèles anciens, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : 40% b. Références spécifiques illustrées et détaillées de l'équipe affectée aux travaux, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en bâti ancien à valeur patrimoniale particulièrement concernant les menuiseries (patrimonialité des édifices, et restauration d'ouvrages anciens): 20% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site occupé (Réserve naturelle, site Natura 2000), chantier à faibles nuisances: 20% d. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation et d'un phasage opérationnel sera valorisée): 20%
Lot 7 : CVC PLOMBERIE 1. Prix des prestations (pondération 40%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 60%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment : l'organisation du chantier, la méthodologie de transport et levage adaptée au site et au bâti, les méthodes d'accès dans le bâti, les renforcements structurels, ... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : 70% b. Une attention particulière sera portée aux références réalisées sur du bâti ancien et patrimonial, ainsi qu'aux opérations présentant des enjeux et un degré de complexité similaires au présent projet : intervention sur un édifice existant, préservation et valorisation de ses qualités patrimoniales, et maîtrise des contraintes techniques et constructives propres à l'existant. Seront également appréciées les références démontrant une expérience en matière de conception bioclimatique et de dispositifs environnementaux innovants, notamment le recours à la ventilation naturelle, aux stratégies passives et, plus largement, à des procédés permettant d'améliorer le confort et les performances environnementales tout en respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales de l'édifice : 20% c. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances: 10%
Lot 8 : CFO CFA SSI 1. Prix des prestations (pondération 45%) sur la base du montant TTC de la DPGF au vu des quantités. En cas de modification des quantités par le candidat ces dernières prévalent. 2. Valeur technique (pondération 55%) appréciée sur la base de la note méthodologique et selon les sous critères ci-contre :	a. Méthodologie d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment: l'organisation du chantier, les méthodes d'accès dans le bâti, les spécificités du projet et des matériels et produits préconisés, les précautions prises en termes de protection contre la corrosion... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : 70% b. Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel (Réserve naturelle, zone Natura 2000), moyens mis en œuvre pour le respect de la charte chantier à faibles nuisances: 10% c. Délais envisagés dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre -planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée): 20%

--	--

Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours

7-1- Renseignements administratifs

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la plate-forme PLACE

7-2- Voies de recours

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON Cedex 9

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr